



3.5 RÉGLEMENT GRAPHIQUE N°4



1 : 2 000ème

Approbation de la modification n°1 du PLU
Vu pour être annexé à la délibération métropolitaine
du 11 juillet 2019

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,
Christian SATARD.

Département de l'Indre-et-Loire



--- Limite de zone

ZONE URBAINE

ZONE UA : Zone du Centre-ville

- UAa : Secteur du cœur de ville
- UAb : Secteur du boulevard Charles de Gaulle
- UAc : Secteur du quartier Mailoux

ZONE UB : Zone urbaine mixte

- UBa : Secteur d'habitat dense
- UBb : Secteur d'habitat à densité moyenne
- UBc : Secteur d'habitat individuel à faible densité
- UBd : Secteur "Central Parc"

ZONE UC : Zone de quartiers identitaires

ZONE UP : Zone d'habitat patrimonial

ZONE UX : Zone d'activités économiques

- UXa : Secteur d'activités industrielles SKF
- UXb : Secteur d'activités Boulevard Charles de Gaulle - Pinauderie
- UXc : Secteur d'activités Ménardière-Lande-Pinauderie

Source : Cadastre FCJ Victor, C317-DGF-P, 2017.

ZONE À URBANISER

ZONE 1AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle

- 1AUa : Secteur à urbaniser Central Parc
- 1AUb : Secteur à urbaniser de la Croix de Pierre
- 1AUc : Secteur à urbaniser de la Haute Vaisprée
- 1AUd : Secteur à urbaniser de la Gruette

ZONE 1AUX : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques

ZONE 1AUX : Zone d'activités économiques à urbaniser

1AUXa : Secteur d'activités économiques MLP à urbaniser

ZONE NATURELLE

ZONE N : Zone naturelle

- Ne : Secteur d'équipements publics
- Np : Secteur des coteaux de la Loire
- Nx : Secteur d'activités économiques

DISPOSITIONS

- Espace boisé classé
- Périmètre d'Orientation, d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Servitude de mixité sociale : le périmètre de la servitude se superpose aux périmètres des zones et des secteurs UA, UB, UBd, 1AUa, 1AUc et 1AUd

